

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la Communauté de communes Sor et Agout, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

28 novembre 2023

Date d'affichage :

28 novembre 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 04122023 /6.4

Nombre de voix délibératives :

45

Membres titulaires présents : 35

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Francis REMIOT), Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Xavier ICHARD, Patrice JACQUET, Nicolas LEROUX (pouvoir de Frédéric ICHARD), Eric LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX (pouvoir de Michel BUFFEL), Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Vincent COLOM), Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Elián COMENT (représenté par Martine HOUDET), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ), Myriam VIGROUX (représentée par Jérôme CORSO).

Membres suppléants présents : 3

Jérôme CORSO (représente Myriam VIGROUX), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON), Martine HOUDET (représente Elián COMENT).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7

Michel BUFFEL (pouvoir à Didier VALAX), Vincent COLOM (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Frédéric ICHARD (pouvoir à Nicolas LEROUX), Francis REMIOT (pouvoir à Jacques BIAU).

Membres titulaires excusés : 15

Jean-Charles BALARDY, Sylvian CALS, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : Convention URBASOLAR / SDET / SEM Energie Commune 81

Monsieur le Président rappelle que la SAS Urbasolar et le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn avaient signé le 19 décembre 2019 une convention aux termes de laquelle URBASOLAR s'engageait à offrir au SDET le droit d'acquérir 9% des titres de quatre Sociétés destinées à être porteurs de projets.

Il ajoute que la société URBASOLAR développe aujourd'hui des projets photovoltaïques sur le territoire du Tarn, et qu'elle propose au SDET via sa SEM Energie Commune 81 de signer un protocole d'accord pour des prises de participation.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur un projet de convention entre URBASOLAR, le SDET et la SEM Energie Commune 81 qui permettront de développer plusieurs sociétés de projet de centrales photovoltaïques :

- 2 projets sur la commune de Guitalens - Albarede
- 1 projet sur la commune de Puylaurens
- 1 projet sur la commune de Frejeville
- 1 projet déjà bien avancé sur la commune de Teyssode

Monsieur le Président précise qu'il y aura une possibilité pour chaque société de projet de prendre entre 9% et 49% de l'actif et que le TRI cible sera de 5% sur 30 ans.

Il ajoute que cette convention sera, au préalable, mise à la relecture avisée du cabinet conseil de la SEM (cabinet Fidall).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** le projet de convention entre URBASOLAR, le SDET et la SEM Energie Commune 81, annexé à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Président, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 04 décembre 2023

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC

